

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

MEDAILLES

**

RG FFF
Article 160

**

Planning des formations

**

Règlement Challenge
Dynamique

Procès-verbaux

Commission Football à
Effectif Réduit

**

Commission Organisation
des Championnats &
Coupes

**

Commission des Statuts
& Règlements

**

Commission Futsal/
Football Diversifié

**

Commission CDPME

Annexes

**

Amendes

**

A Consulter

sur Footclub

Commission de Discipline
+
Sanctions



Egalement
Consultable sur
notre site
internet

http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/

INFO CLUBS

JOURNÉE D'ÉCHANGES

Samedi 13 Mai 2023 :

Le Ponton Emile / Mélody Blues

Port de Bercy Aval 75012 PARIS

Rendez-vous à 09h00 au plus tard



« COUPON-RÉPONSE »
à retourner au plus tard pour le 1^{er} Mai 2023
(à l'intérieur du journal)

Appel à CANDIDATURES

Finale des Coupes du Val de Marne de
Football « FUTSAL SENIORS »



Cahier des Charges :

1 Gymnase + tribune +
minimum 4 vestiaires

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

« 7 ou 14 Octobre 2023 »

Cahier des charges :

1 grande salle (250 places assises)

+ 1 Estrade + Hall d'accueil

Les Lettres de candidature sont à envoyer par
courrier ou par mail à l'intention
de Monsieur le Président du District du val de
marne.

RAPPEL

Le Comité de Direction réuni le 07
décembre 2022,
après étude des retours des Clubs
relatifs au sondage effectué sur les
rencontres du week-end de la Pentecôte
a donné une suite favorable.

De ce fait, l'intégralité des rencontres
prévues les
26 et 27 mai 2023 ont été avancées
au 06 et 07 Mai 2023.

Pour les clubs qui avaient des rencontres prévues
Le 07 Mai 2023 (groupe de 14) SENIORS D1 /
D4 A & B / CDM D1 et ANCIENS D4, **les
matchs ont été avancés au 05 Mars
2023.**

MEDAILLES DISTRICT 94

Pour la saison 2022/2023 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (*bulletin en annexe du journal*) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Condition d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)
 - Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.
- Jusqu'au 31 Mai 2023 (aucune demande ne sera acceptée après cette date).**



Edition N° 624 du Jeudi 20 Avril 2023

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

INFO CLUBS

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.
(arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis – Dérégations

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

DONS AUX ŒUVRES 2023

« FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES » – POUR LES IMPOTS 2022

Conditions d'éligibilité

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable.**

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu.**

Retrouvez à l'intérieur du journal : FICHE PRATIQUE / FORMULAIRE 11580.03 /

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOUS EN BLEU

Dans le cadre de la campagne « Tous en Bleu » du club de football US Créteil-Lusitanos, nous vous invitons à voir l'ensemble des matchs de l'USCL, qui évolue dans le championnat National 2 cette saison.

En effet, nous invitons tous les clubs du District afin qu'ils puissent profiter d'un match de football de qualité et de son ambiance conviviale.

C'est donc avec grand plaisir que nous vous accueillerons à voir tous les matchs de l'USCL ! Cette invitation est bien sûr gratuite, et valable tout au long de la saison.

N'hésitez pas à revenir vers actions@uscl.fr pour toutes questions et inscriptions, notamment quant à l'organisation.

RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison. Il est applicable dès la 1^{ère} journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3

U16 D1, D2,

FUTSAL D1 et D2

Féminins D1

U14 D1

U18 D1, D2,

CDM D1

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.

Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif

CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue aux alentours du 25 de chaque mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2022).

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94

2022/2023

AVRIL	6	13	20	27	
MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

TOURNOIS PROVINCE

ACS MORIERES

Organise son 35^{ème} Tournoi Souvenir ROY TYLER les 27,28, 29 Mai 2023

Catégories U6 à U17

Contact : 06.7051.19.44 ou 06.25.27.37.20

L'AS FONTONNE

Organise son 34^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL VETERANS, les 18-19-20 Mai 2023

Contact : Secrétariat : 04.93.33.50.76 /Gilles MASSA : 06.27.04.71.63/Franck SIMOES : 06.23.83.94.45

club@asfontonne-antibes.com

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales

Organise son 36^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les **27 et 28 mai 2023 (Pentecôte)** en catégories **U11, U13, U15 et U17**.

Contact : Laurent Balluais / Responsable Tournois

fcsolerien@free.fr -07.81.98.42.56

YELLOW'CUP

TOURNOI NATIONAL U12-U13 - FC JARD-AVRILLE

Week-end du 27 et 28 Mai 2023 à Jard sur Mer

Contact : QUENTIN RAMBAUD 06.11.49.77.63 / q.rambaud.fcja@gmail.com

FC ST GEORGES S/EURE (PERIPHERIE DE CHARTRES)

Organise cette année ses habituels Tournois **U9 à U15** Jeunes les **Dimanche 9 avril** et **Lundi 10 avril** (Dimanche et lundi de Pâques)

Contacts : 07.61.60.12.18 (Maxime Responsable tournois) / 06.67.36.08.79 (Alain Secrétaire) /

06.14.21.68.66 (Fanny Présidente) ou par mail 518760@lcfoot.fr

L'organisateur du "Tournoi Solidaire" au profit de l'Association Cassandra recherche un club pouvant accueillir la 2^{ème} édition.

En 2018, Florian à lancer l'idée d'un Tournoi de Football au profit de l'Association pour laquelle il était bénévoles. L'Association Cassandra, qui lutte contre les cancers pédiatriques, à été créé en 2015 par les parents de la petite Cassandra, atteinte d'une Leucémie et malheureusement décédé à l'âge de 21 mois.

La 1^{ère} édition du Tournoi c'est :

- 12 Clubs
- 3 Départements représenter
- + de 130 enfants
- Parrain de la journée --> Joueur Professionnel accompagné d'un ancien joueur pro également
- Speaker officiel du Stade de Reims
- Entre 6 et 8 matchs par équipes
- Récompenses individuels et collectives pour tout le monde

Si vous souhaitez accueillir une édition du Tournoi sur vos infrastructures, si vous avez des questions sur le petit cahier des charges à respecter ou toutes autres questions, n'hésitez pas à contacter Florian Lambert au mails ou numéro suivant :

lambert.f@yahoo.com -06 28 80 04 93

Pour une organisation en bonne et due forme en début de saison sportive (Septembre/Octobre) Une réponse est attendue avant le Dimanche 12 Mars 2023 .



DEMANDE DE MEDAILLE



Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2022 /2023

Remise à l'Assemblée Générale du District 94
(Octobre 2023)

JE SOUSSIGNÉ(E) :

PRÉSIDENT(E) DU CLUB :

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LICENCE DIRIGEANT N° :

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :

.....

.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) :

.....

.....

JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

BRONZE (1) - 15 années en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

ARGENT (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

VERMEIL (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

OR (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Vermeille

(1) ENTOURER LA MENTION UTILE

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DE BRONZE |_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT |_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DEVERMEIL |_|_|_|_|

A

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB

LE



SEMINAIRE DES PRESIDENT(E)S DE CLUBS

Samedi 13 Mai 2023

Le Ponton Emile / Mélody Blues » Port de Bercy Aval 75012 PARIS

Rendez-vous directement sur place à 09h00 (parking gratuit sur place)

Déroulé de la matinée

09:00 Accueil des invités et service du petit-déjeuner sur le Ponton

09:30 Début du séminaire « Retour sur les réunions Secteurs »

10:30 Pause

12:00 Fin du séminaire

12:30 Départ en navigation et service de l'apéritif à bord du Melody Blues

13:00 Service du repas

14:00 Retour à quai

14:30 Mot de clôture par le Président du District

COUPON –REPONSE

(les places étant limitées, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée)

A retourner au plus tard le 1^{er} Mai 2023

NOM DU CLUB :

Nom & Prénom du Président :

Ou sera représenté par : M.

Numéro Portable :

Participera au Séminaire (1 personne par club) :

Ne participera au Séminaire :

Merci de Cochez la ou les case(s) concernée(s)

QUESTIONS QUE VOUS SOUHAITERIEZ ABORDER :

.....
.....
.....
.....

Coupon à retourner au District du Val de Marne

Par MAIL : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Par COURRIER : 131, Bld des Alliés – 94500 Champigny sur Marne



**EMBARQUEMENT
PORT DE BERCY**
1 port de Bercy Aval,
75012 PARIS
(Tourner à droite avant le feu)



PLANNING DES FORMATIONS 2022-2023

CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
13/10/2022	14/10/2022	CHARENTON
17/11/2022	18/11/2022	THIAIS
02/02/2023	03/02/2023	DISTRICT
13/04/2023	14/04/2023	FONTENAY SS B
15/05/2023	16/05/2023	CHEVILLY LARUE
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
23/02/2023	24/02/2023	FONTENAY SS B
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	DISTRICT

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/11/2022	25/11/2022	DISTRICT
12/01/2023	13/01/2023	DISTRICT
09/02/2023	10/02/2023	DISTRICT
16/03/2023	17/03/2023	LA QUEUE EN B
01/06/2023	02/06/2023	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/05/2023	05/05/2023	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
27/04/2023	28/04/2023	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
20/10/2022	21/10/2022	DISTRICT
01/12/2022	02/12/2022	DISTRICT
19/01/2023	20/01/2023	DISTRICT
16/02/2023	17/02/2023	DISTRICT
23/03/2023	24/03/2023	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
28/11/2022	29/11/2022	CHEVILLY LARUE
26/01/2023	27/01/2023	THIAIS
09/03/2023	10/03/2023	ORLY
08/06/2023	09/06/2023	VITRY S SEINE

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
03/10/2022	04/10/2022	RUNGIS
05/01/2023	06/01/2023	MAROLLES
27/03/2023	28/03/2023	ORLY

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
17/11/2022	18/11/2022	MAROLLES
06/02/2023	07/02/2023	DISTRICT
03/04/2023	04/04/2023	DISTRICT

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
27/10/2022	28/10/2022	CHAMPIGNY
27/04/2023	28/04/2023	CHAMPIGNY
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2022	09/12/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
30/03/2023	31/03/2023	THIAIS
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
25/05/2023	25/05/2023	DISTRICT

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
03/12/2022	03/12/2022	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
11/02/2023	11/02/2023	PARC DU TREMBLAY
18/03/2023	18/03/2023	PARC DU TREMBLAY
10/06/2023	10/06/2023	PARC DU TREMBLAY

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même.**

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE – 2022 / 2023

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.

Des récompenses pour les 10 premiers clubs –

Les 5 premiers = Malle pédagogique + Buts = 800 euros –

Du 6 -ème au 10 -ème = Malle pédagogique = 400 euros –

Si 100 pts / 100 = Dotation X2 = 1600 euros

DES CRITERES REALISABLES :

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION – 30 PTS – Participer aux pratiques / aux réunions / CR plateau et FMI.

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL – 20 PTS - Réaliser au moins 2 actions PEF – Communiquer le CR et les photos des actions.

FORMATION – 35 PTS – Inscrire mes dirigeants et éducateurs aux formations organisées par le district , y compris les certifications .

DISCIPLINE EDUCATEURS ET DIRIGEANTS – 10 PTS – Aucun éducateur et dirigeant sanctionné de 6 matchs et plus

DIAGNOSTIC LABEL – 5 PTS – Réalisation sur Footclubs du diagnostic label.

Je réalise des actions du PEF avec compte rendu et photos ,

je fais mon diagnostic label sur Footclubs,

j'envoie mes éducateurs et dirigeants en formation,

je sensibilise mes dirigeants et éducateurs au respect des arbitres et des adversaires

mon école de foot participe aux pratiques district avec envoi compte rendu ou FMI.

JE PEUX PERMETTRE A MON CLUB UNE DOTATION DE 1600 – 800 – OU 400 EUROS

Procès-Verbaux



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCES-VERBAL N° 5

Réunion du Mardi 11 Avril 2023

Président : M. DARDENNES Patrick

Présents : MM. BAQUE Henri, LACHASSAGNE Jean-Pierre

Assiste : Mme Lili FERREIRA

APPEL du Club de CHOISY LE ROI AS 1 d'une décision de la Commission des STATUTS ET REGLEMENTS du 10 mars 2023 par courriel en date du 16 mars 2023.

Décision de 1^{ère} instance :

25150420 – CHOISY LE ROI AS 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2 du 26/11/22 Remis au 05/03/23

Courriel tardif du club de CHOISY LE ROI AS 1 du 02/03/2023 informant de la non-disponibilité du gymnase le 05/03/2023 et demandant le report de la rencontre.

Reprise du dossier depuis l'origine avec les constats suivants :

A la date d'origine (26/11/22) rapport de l'arbitre = arrivée tardive de l'équipe de Choisy le Roi AS 1 qui conduit l'arbitre à ne pas faire disputer la rencontre. Report de la rencontre au 17/12/2022 puis au 05/03/2023.

La municipalité a informé le club de Choisy le Roi AS 1 de la non-disponibilité du gymnase le week-end du 04 et 05/03/2023 depuis le 13/02/2023.

La commission rappelle les articles 10.2, 10.4, 10.5 du RSG du District 94, reportés pour parti ci-dessus, qui oblige un club pour toute demande de report ou de modification de créneau ou d'indisponibilité de l'installation d'informer la commission 10 jours avant la rencontre et au plus tard le lundi précédent la rencontre DERNIER DELAI.

En conséquence, la commission décide match perdu par pénalité pour erreur administrative (-1 point, 0 but) à l'équipe de CHOISY LE ROI AS 1 pour en attribuer le gain à l'équipe de CHEVILLY LARUE ELAN 2 (3 points, 0 but).

.....

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel de **CHOISY LE ROI AS** pour le dire recevable en la forme,

Après avoir noté l'absence non excusée des personnes convoquées de CHEVILLY LARUE ELAN,

Après avoir noté l'absence excusée de M. BELKEBIR Samir, Arbitre Officiel,

Après audition de :

CHOISY LE ROI AS :

- ✓ M. Alex FERREIRA, Educateur

M. Jean-Jacques FOPPIANI représentant la Commission des Statuts et Règlements.**Considérant que M. Alex FERREIRA, Educateur de CHOSY AS :**

- *Fait une chronologie du dossier depuis la date initiale de la rencontre du 26/11/22,*
- *Précise qu'il a des soucis pour accéder aux mails du club,*
- *Informe qu'il a fait appel pour rencontrer les responsables des instances et expliciter la situation,*
- *Confirme que les 3 reports de cette rencontre sont dus au fait de changements de créneaux par la Ville,*

Considérant que M. Jean-Jacques FOPPIANI, représentant la Commission des Statuts et Règlements confirme que la Commission avait pris en compte les difficultés de trouver une date, la date du 5/3/23 étant le 3eme report de la rencontre.

Considérant que la mairie de Choisy a prévenu le club de Choisy par mail en date du 13 Février 2023 de l'impossibilité d'utilisation du gymnase le 5/3/23

Considérant que le club a prévenu le District le 02 mars 2023 pour une rencontre prévue le 5/3/23

Considérant que le Comité précise que :

- La seule décision qui peut être contestée ce jour, est celle de la Commission des Statuts et Règlements du 10 Mars 2023,

Considérant que le Comité pour juger s'appuie sur les règlements :

- **Articles 10.2, 10.4, 10.5 des RSG du District 94** « ...qui oblige un club pour toute demande de report ou de modification de créneau ou d'indisponibilité de l'installation d'informer la Commission 10 jours avant la rencontre ou au plus tard le lundi qui précèdent la rencontre DERNIER DELAI »

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Le Comité jugeant en Appel,

- **Confirme la décision de première instance.**

La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF).



Procès-verbal N°10
Réunion (restreinte) du 18 avril 2023

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

N° 25678806 - ECOLE PLESSEENNE / CAP CHARENTON - Match de championnat- U14 D2 / A du 22/04/2023 à 13h00

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club RECEVANT.

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club **ECOLE PLESSEENNE**

La CDPME indique que cette rencontre sera couverte comme suit :

- 1 arbitre officiel à la charge du club recevant,
- 2 arbitres assistants à la charge du club recevant,
- 1 délégué officiel à la charge du club recevant,
- Police Nationale

N°25787253 - CACHAN CO / US VILLENEUVE ABLON - Match Coupe VDM- SENIORS FEMININES du 20/05/2023 à 17h30

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club de **US VILLENEUVE ABLON**

La commission convoque pour sa réunion du 27/04/2023 à 18h30 :

Les arbitres et délégué officiel désigné sur cette rencontre

Pour le club de CACHAN CO :
Le président
Le responsable sécurité du club
Le responsable de la catégorie

Pour le club du US VILLENEUVE ABLON :
Le président
Le responsable sécurité du club
Le responsable de la catégorie

La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :

Article 8

Les invitations pour l'organisation des matchs sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs invités :

1^e invitation = Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2^e invitation = **Match perdu en cas de non présentation devant la Commission (article 40 des RSG)**

Match classé sensible

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 18 AVRIL 2023

Présent : Mmes NYEMBMAL, POLICON, MM. BOUSSARD, ARNAUD.CHAMPION, DIAZ.

Assiste : M. DARDENNES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de marne.

COURRIEL D'AS CHOISY LE ROI - AVIS D'INDISPONIBILITE DES INSTALLATIONS LE 13 MAI 2023

La commission demande au club de lui fournir la liste des rencontres concernées.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Le bâtiment Football et les vestiaires du Parc du Tremblay seront fermés

* DIMANCHE 30 AVRIL

* LES LUNDIS 1^{ER} ET 8 MAI 2023

* LE JEUDI 18 MAI 2023

Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14

Les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassé pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros

RAPPEL AUX CLUBS

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

Match n°24653104 – KREMLIN BICETRE CSA / IVRY FOOT US 3 Seniors D2.B

Match à jouer le 28/05/23, sous peine de match perdu aux deux clubs.

Match n°25172280 - TROPICAL AC / KINGDOM SPORTS Seniors D4.B du 09/04/23

Courrier de KINGDOM SPORTS du 13/04/23.

3^{ème} forfait non avisé de Tropical AC entraînant son forfait général.

Match N° 24653476 - VERS L AVANT / FC THIAIS 2 du 12 mars 2023

Reprise du dossier.

Audition de :

-MM. ABOUSSOU, COPROU, MNEMOI du club de VERS L'AVANT,

-MM. CHERFA, FARIA, DECOMBES du club de FC THIAIS.

La Commission :

-note le match non joué, le terrain étant indisponible, la tablette ne fonctionnant pas.

-prend note des explications fournis par les deux clubs.

-dit « match à jouer » et fixe la rencontre au 21 mai.

Coupe VDM SENIORS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	<i>Effectué</i>
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	<i>Effectué</i>
<i>Finale</i>	18 Juin 2023	

Coupe VDM Séniors Amitié

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE Séniors Amitié

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	<i>Effectué</i>
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	<i>9 Mai 2023</i>
<i>Finale</i>	18 Juin 2023	

CHAMPIONNAT CDM

Match N° 25149447 - KOPP 97 / MACCABI CRETEIL CDM D1 du 16/04/23

Courrier tardif de Maccabi Créteil du 14/04/23.

2^{ème} forfait non avisé de Maccabi Créteil.

Coupe CDM

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	<i>Effectué</i>
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	<i>02 Mai 2023</i>
<i>Finale</i>	18 Juin 2023	

CHAMPIONNAT ANCIENS

Match N° 24676738 – DESPORTIVA VIMARANENSES / CAP CHARENTON Anciens D1 du 16/04/23

Courriers de la Mairie et du club du 13/04/23 (terrain indisponible)

Ce match est remis au 21 Mai 2023. Prévenir vos adversaires.

Coupe ANCIENS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	30 Avril 2023	Effectué
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	02 Mai 2023
<i>Finale</i>	18 Juin 2023	

Désignation des matchs comptant pour les ¼ de finale qui auront lieu le 30 AVRIL 2023 à 09h00 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. (à la charge du club recevant, paiement le jour du match).

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : NEANT.

CHAMPIONNAT + 45 ANS

Coupe + 45 ANS

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	23 Avril 2023	4 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	02 Mai 2023
<i>Finale</i>	18 Juin 2023	

CHAMPIONNAT +55 ANS

MATCH N° 25149802 - FC BOISSY / ORLY AC +55 ans du 16/04/223

Courrier tardif d'Orly AC du 15/04/23.

La commission note que cette rencontre aura lieu le 30/04/23 (accord via footclub).

Coupe VDM ENTREPRISE

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ finale</i>	06 Mai 2023	18 Avril 2023
<i>½ Finale</i>	20 Mai 2023	5 Mai 2023
<i>Finale</i>	17 Juin 2023	

CHAMPIONNAT FEMININS

MATCH N° 25655089 - FC THIAIS / US VILLEJUIF U18 F SENIORS F du 08/04/23

Lecture de la feuille de match.

1^{er} Forfait de US Villejuif.

Coupe FEMININES

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES Séniors

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
¼ Finale	8 Avril 2023	Effectué
½ Finale	21 Mai 2023	Effectué
Finale	17 Juin 2023	

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
¼ Finale	06 Mai 2023	18 Avril 2023
½ Finale	20 Mai 2023	9 Mai 2023
Finale	17 Juin 2023	

MATCH N° 25787241 - VGA ST MAUR FEM 1 / VGA ST MAUR FEM 2 Coupe Séniors Fem du 08/04/23 (joué le 11 avril 2023)

Courriel RC Joinville du 18/04/23.

La Commission vous informe que :

- *Le résultat est VGA 1 : 3 buts, VGA 2 : 2 buts (erreur dans la saisie du résultat au district)*
- *L'utilisation de la Feuille de match papier (pas de possibilité de faire une FMI pour deux équipes d'un même club)*
- *Pas d'arbitre désigné par le district pour une rencontre entre deux équipes d'un même club.*

Match N° 25762975 - FC THIAIS / CA L HAY LES ROSES Coupe du val de marne U15F du 17/03/23

Courriel de Mme Choquet du FC Thiais.

La commission prend note.

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPES FEMININES U15

¼ Finale	06 Mai 2023	A définir
½ Finale	21 Mai 2023	A définir
Finale		

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 18 6 mai à 14h30 sur le terrain du 1^{er} nommé, les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

EXEMPT : US Créteil Lusitanos.

Un arbitre officiel sera désigné pour ces rencontres, à la charge du club recevant

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

Coupe VDM U20

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

	Dates des Rencontres	Dates des tirages
¼ Finale	30 Avril 2023	Effectué
½ Finale	21 Mai 2023	Effectué
Finale	18 Juin 2023	

Match 25787282 - CA VITRY 94.2 / US VILLENEUVE ABLON Coupe VDM U20 du 30/04/23

Accord des deux clubs via footclub, accord de la commission

Match le 7 mai 2023.

CHAMPIONNAT U18

MATCH N° 24655009 - FC SAINT MANDE / US ALFORTVILLE U18 D2 du 16/04/23

Courriel de FC Saint Mandé – match non joué.

2^{ème} forfait d'US Alfortville.

Coupe VDM U18

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	23 Avril 2023	Effectué
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	Effectué
<i>Finale</i>	18 Juin 2023	

MATCH N° 25787417 - US CRETEIL / FC MAISONS ALFORT Coupe Du Val De Marne U18 23/04/23

Courriel de US Créteil du 17/04/23 – Match de championnat le même jour

Ce match est remis au 30 avril 2023. Prévenir vos adversaires.

CHAMPIONNAT U16

MATCH N° 25133087 - FC THIAIS / FS SUCY 3 U16 D4B du 16 avril

Courrier tardif du club de Sucy FC du 14/04/23.

2^{ème} forfait de FC Sucy 3

MATCH N° 25132992 - AS CHOISY 3 / FC NOGENT U16 D4.A du 26/03/23

La commission demande aux deux clubs de lui communiquer le résultat de cette rencontre non indiqué sur la FMI.

Coupe VDM U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U16

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	23 Avril 2023	Effectué
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	Effectué
<i>Finale</i>	18 Juin 2023	

MATCH N° 25787315 – CRETEIL LUSITANOS US / VITRY CA 2 Coupe U16 du 23/04/23

Match de championnat le même jour.

La Commission reporte la rencontre au 30/05/23, ou avant si accord des deux clubs.

Coupe Amitié U16

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 AMITIE

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>Cadrage</i>	2 Avril 2023	Effectué
<i>¼ Finale</i>	23 Avril 2023	Effectué
<i>½ Finale</i>	21 Mai 2023	9 Mai 2023
<i>Finale</i>	18 Juin 2023	

CHAMPIONNAT U14

MATCH N° 24675422 RC JOINVILLE 3 / FC CHAMPIGNY U14 D1 du 29/04/23

Courriel de RC Joinville du 18/04/23 & Attestation de la Ville de Joinville (terrain indisponible)
Match remis au 18 Mai 2023. Prévenir vos adversaires.

MATCH N° 2567899 RC JOINVILLE / CA VITRY 94.2 U14 D2.A du 22/04/23

Courriel de RC Joinville du 13/04/23 (deux matchs le même jour).
Cette rencontre est remise au 18 Mai 2023. Prévenir vos adversaires.

MATCH N° 25678982 COM ARCUEIL / AS VAL DE FONTENAY U14 D4.A du 15/04/23

Courriel du club de Val de Fontenay AS du 15/04/23.
Match non joué le club de AS Val de Fontenay n'ayant pu effectué le déplacement.
La commission demande à ce club de lui fournir une attestation de la non disponibilité de l'autocar municipal.

MATCH N° 25678986 US VILLENEUVE ABLON / COM ARCUEIL U14 D4 du 22/04/23

Courriel de US Villeneuve Ablon US du 18/04/23. Demande pour jouer cette rencontre à 13h30 au lieu de 16h
Changement de plus d'une heure. Vous devez obtenir l'accord de votre adversaire

MATCH 256778745 VGA SAINT MAUR / GENTILLY AC U14 D4 du 22/04/23

Courriel de la VGA Saint Maur du 18/04/23. Demande pour jouer cette rencontre à 14h30 au lieu de 16h.
Changement de plus d'une heure. Vous devez obtenir l'accord de votre adversaire.

Coupe VDM U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	29 Avril 2023	Effectué
<i>½ Finale</i>	20 Mai 2023	Effectué
<i>Finale</i>	17 Juin 2023	

INFO

Suite à une erreur administrative, la commission fixe les ¼ de finales au 29/04/2023 à 16h. Les clubs ont la possibilité de jouer en semaine jusqu'au 08/05/2023 date butoir (prévenir le District). -3 arbitres seront désignés sur chaque rencontre.

MATCH N° 25787374 – JOINVILLE RC / ORLY AVS Coupe VDM U14 du 29/04/23

Courriel de RC Joinville du 18/04/23 & Attestation de la Ville de Joinville (terrain indisponible)
Match reporté au 22/04/23, sous réserve de l'accord écrit de vos adversaires. Match à DU.

Coupe Amitié U14

CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 AMITIE

	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>¼ Finale</i>	08 Avril 2023	Effectué
<i>½ Finale</i>	20 Mai 2023	9 Mai 2023
<i>Finale</i>	17 Juin 2023	

MATCH N° 25802293 – VILLEJUIF US 2 / VITRY ES 2 Coupe Amitié U14 du 08/04/23

La Commission réclame la feuille de match avant le 02/05/23, sous peine de match perdu au club recevant.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 17 avril 2023

Membres : Mme NAZICAL Marie-Ange et M. GRESSIEN Georges,

Assiste : M. TAFININE Driss,

Absents (tes) excusés (ées) : Mmes GUILIANI Patricia, URREGO Mariza, RANSOU Virginie et MM. AMSELLEM Emile, FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joël, SAINT-ALBIN Maurice.

ADMINISTRATIF

U7

Courrier de BOISSY F.C. du 15/03/2023

Plateau U7 du 18/03/2023 à KREMLIN BICETRE C.S.A.

Pris note du **FORFAIT AVISE**.

Courrier de UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES du 06/04/2023

Plateau U7 du 08/04/2023 à CHOISY LE ROI A.S.

Courrier tardif.

Courrier de CHEVILLY LA RUE ELAN du 05/04/2023

Plateau U7 du 08/04/2023 à BOISSY F.C.

Pris note du **FORFAIT AVISE** de CHEVILLY LA RUE ELAN.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 04/04/2023

Plateau U7 du 08/04/2023 à CRETEIL LUSITANOS F. US

Pris note du **FORFAIT AVISE** de CRETEIL LUSITANOS F. US.

Courrier de VILLENEUVE AFC du 04/04/2023

Plateau U7 du 08/04/2023 à VILLENEUVE AFC.

Pris note du **FORFAIT AVISE** de **VILLECRESNES U.S.**

Ceci étant, la Commission aurait bien aimé être informée par le club de **VILLECRESNES U. S.**
Un club qui ne peut pas se déplacer, doit impérativement, informer la commission CFAER sous peine de sanctions.

Courrier de CACHAN C.O. du 13/04/2023

Plateau U7 du 15/04/2023 à CACHAN C.O.

Pris note de votre **FORFAIT AVISE** et plateau neutralisé.

Courrier ARCUEIL COSM du 12/04/2023 : Plateaux du 15/04/2023

Le club informe qu'il n'a été en mesure d'assumer le plateau UU8/U9 à ARCUEIL pour le Kremlin-Bicêtre ni de vous rendre à Villeneuve-Ablon pour les plateaux U6/U7.

La commission prend note du **FORFAIT AVISE**.

U9

Courrier de USJTO CHOISY FOOTBALL du 31/03/2023

Pris note du **FORFAIT AVISE**.

Courrier de VINCENNOIS C.O. du 08/04/2023

Plateau U9 du 08/04/2023 à VILLEJUIF U.S.

Courriel non officiel de Monsieur NICIC :

Pris note du **FORFAIT** considéré comme **AVISE** compte tenu des circonstances.

U11

Courrier de CHARENTON C.A.P. du 05/04/2023

CHARENTON C.A.P. / ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL U11 G5 ABCD du 08/04/2023

Rencontres reportées à une date ultérieure en accord avec vos adversaires et à nous communiquer.

Courrier de BONNEUIL S/MARNE C.S. du 04/04/2023

BONNEUIL S/MARNE C.S. / CACHAN C.O. U11 G4 ABCD du 08/04/2023

Courriel non officiel de Monsieur CHAUTARD.

*Ceci étant, la Commission prend en compte votre **FORFAIT AVISE**.*

Courrier de VILLENEUVE AFC du 11/04/2023

VILLEJUIF U.S. / VILLENEUVE AFC CRIT.AVENIR Poule 2 AB du 08/04/2023

Pris note des problèmes F.M.I.

Courrier de VILLENEUVE AFC du 11/04/2023

VILLENEUVE AFC / VAL DE FONTENAY AS U11 G4 ABCD du 08/04/2023

Pris note des rencontres non clôturées dans la FMI.

*La Commission rappelle que le club de **VAL DE FONTENAY** AS a pour obligation de fournir des codes F.M.I à ses éducateurs sous peine de sanctions.*

U 13

Courrier de U. FOOTBALL CRETEIL du 11/04/2023

U. FOOTBALL CRETEIL / CHAMPIGNY F.C. 94 U13 G6 AB du 08/04/2023

Courrier tardif.

Courrier de VINCENNOIS C.O. du 07/04/2023

VINCENNOIS C.O. / MAISONS ALFORT F.C. CRIT.LACHICHE Poule AB du 08/04/2023

Pris note.

Rencontres reportées à une date ultérieure en accord avec vos adversaires et à nous communiquer en accord avec vos adversaires.

Courrier de VILLENEUVE AFC du 04/04/2023

CACHAN C.O. / VILLENEUVE AFC U13 G3 ABCD du 01/04/2023

*Pris note du **FORFAIT AVISE**.*

*Ceci étant la commission aurait bien aimé être informée par le club de **CACHAN C.O.***

Un club qui ne peut pas recevoir ou se déplacer doit impérativement informer la commission CFAER sous peine de sanctions.

Courrier de CRETEIL LUSITANOS F. US du 11/04/2023

CRETEIL LUSITANOS F. US / BONNEUIL S/MARNE C.S. U13 G1 ABCD du 08/04/2023

Pris note de vos problèmes F.M.I.

Courrier de BONNEUIL S/MARNE C.S. du 16/04/2023

BONNEUIL S/MARNE C.S. / CHOISY LE ROI A.S. U13 G1 ABCD du 15/04/2023

Courriel non officiel de Monsieur RAMOS :

*Ceci étant, la Commission prend note des problèmes rencontrés avec le club de **CHOISY LE ROI A.S.** La commission rappelle au club de **CHOISY LE ROI A.S.** qu'il a obligation à faire une F.M.I sous peine de sanctions.*

DIVERS

Courrier de MAROLLES F.C. du 12/04/2023

*Pris note de vos **FORFAITS AVISES** dans les catégories U6/U7, U10/U11 et U12/U13.*

CHALLENGE U11 : 2eme tour du 18/03/2023

SAMEDI 03 JUIN 2023 (Site à définir)

Les clubs qualifiés pour la finale départementale sont les suivants :

Poule 1 : CRETEIL LUSITANOS F. US1

Poule 2 : VILLEJUIF U.S.1

Poule 3 : MAISONS ALFORT F.C.1

Poule 4 : VITRY E.S.1

Poule 5 : VILLENEUVE AFC1

Poule 6 : JOINVILLE R.C.2

Poule 7 : CHARENTON C.A.P.1

Poule 8 : VINCENNOIS C.O.1

SAISON : 2022 - 2023
CHALLENGE DES CLUBS : RECAPITULATIF GENERAL

<u>CLUBS</u>	Points Acquis	Points Perdus Réunion ECF	Points Perdus U7	Points Perdus U9	Points Perdus U11	Points Perdus U13	Points Perdus CR	Points Perdus Festival U13	Points Perdus VDM Futsal U11	Points Perdus VDM Futsal U13	SOLDES
ALFORTVILLE US	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	60	2	0	0	2	0	4	0	0	0	52
ASOMBA	60	0	0	0	0	0	2	2	0	0	56
AVENIR SPORTIF D'ORLY	60	0	0	0	8	8	0	4	0	0	40
BOISSY F.C.	60	0	1	1	0	0	0	0	0	0	58
BONNEUIL S/MARNE C.S.	60	0	0	0	2	0	4	0	0	0	54
BRY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	2	0	58
CA VITRY94.2	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CACHAN C.O.	60	2	0	0	4	0	4	0	0	0	50
CAUDACIENNE ENT.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHAMPIGNY F.C. 94	60	0	0	1	2	2	0	0	0	0	55
CHARENTON C.A.P.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHEVILLY LA RUE ELAN	60	0	0	1	0	6	0	0	0	0	53
CHOISY LE ROI A.S.	60	0	0	0	2	0	6	4	0	0	48
CRETEIL LUSITANOS F. US	60	0	0	0	0	4	0	0	0	0	58
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	60	2	0	0	0	0	0	0	0	0	58
ENT.SANTENY MANDRES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
F. C. MANDRES PERIGNY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
FONTENAY SS/BOIS U.S.	60	0	0	0	14	10	2	4	0	0	30
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	60	0	0	0	2	2	4	0	0	0	52
FRANCIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	0	0	1	0	4	0	2	0	0	53
FRESNES A.A.S.	60	0	0	1	10	4	0	2	0	0	43
GENTILLY ATHLETIC CLUB	60	0	1	0	0	2	0	0	0	0	57
HAY LES ROSES C.A.	60	2	0	0	0	2	2	0	0	0	54
JOINVILLE R.C.	60	0	0	1	0	4	0	0	0	0	57
KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	0	0	0	0	0	4	0	0	0	56
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	0	0	0	2	10	0	8	0	0	40
LUSITANOS ST MAUR U.S.	60	0	0	0	0	0	0	2	0	0	58
MAISONS ALFORT F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
MAROLLES F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
NOGENT S/MARNE F.C.	60	0	0	0	0	0	2	0	0	0	58
NOISEAU STE S.	60	2	0	0	0	2	0	0	0	0	56
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ORMESSON U.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60

RUNGIS U.S.	60	0	1	0	6	2	0	0	0	0	53
ST MANDE F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	60	4	0	1	6	6	6	4	0	0	33
SUCY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
THIAIS F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
U. FOOTBALL CRETEIL	60	0	1	1	2	0	2	0	0	0	54
U. S. IVRY FOOTBALL	60	0	1	0	22	8	4	0	0	0	25
UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VAL DE FONTENAY AS	60	2	1	0	10	2	4	0	0	0	41
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VILLECRESNES U. S.	60	0	0	1	2	0	0	0	0	0	57
VILLEJUIF U.S.	60	0	0	1	2	4	0	0	0	0	53
VILLENEUVE ABLON U.S.	60	2	0	0	8	2	0	6	0	0	42
VILLENEUVE AFC	60	0	0	0	2	0	0	4	0	0	54
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	60	0	0	0	2	2	0	0	0	0	56
VINCENNOIS C.O.	60	0	0	0	2	0	0	0	0	0	58
VITRY E.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60

SAISON 2022 - 2023 : ANNEXE FINANCIERE	
U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 € (au club d'accueil)
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et coupes dans les 48h,	50,00 € (par club)
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie ..),	30,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 € (au club d'accueil)
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I),	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1er forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 17/04/2023

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme POLICON - MM. TAVENOT- GUERCHOUN - ALVES

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

TOURNOIS

Catégorie : U8 - U9

Club : AJ LIMEIL - BREVANNES

Date : 18/05/2023

Adresse : Stade Didier PIRONI

20 Avenue Descartes 94450 LIMEIL BREVANNES

La commission NE PEUT PAS homologuer ce tournoi car la commission technique n'autorise pas les tournois U8 et U9.

Catégorie : U10 - U11

Club : AJ LIMEIL - BREVANNES

Date : 20/05/2023

Adresse : Stade Didier PIRONI

20 Avenue Descartes 94450 LIMEIL BREVANNES

La commission :

- prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du **20/05/2023**

- *donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.*

En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (art 25.5 du RSG du District du Val de Marne).

Catégorie : U12 - U13

Club : AJ LIMEIL - BREVANNES

Date : 21/05/2023

Adresse : Stade Didier PIRONI

20 Avenue Descartes 94450 LIMEIL BREVANNES

La commission :

- prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du **21/05/2023**

- *donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.*

En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (art 25.5 du RSG du District du Val de Marne).

Catégorie : U13 F
Club : VGA ST MAUR
Date : 18/05/2023
Adresse : Stade CHERON

Avenue Pierre Brossolette 94100 Saint Maur des Fossés

La commission :

- prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du **18/05/2023**

- ***donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.***

En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (art 25.5 du RSG du District du Val de Marne).

Catégorie : U11 F
Club : VGA ST MAUR
Date : 18/05/2023
Adresse : Stade CHERON

Avenue Pierre Brossolette 94100 Saint Maur des Fossés

La commission :

- prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du **18/05/2023**

- ***donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là.***

En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (art 25.5 du RSG du District du Val de Marne).

JEUNES

U16 – D2 - MATCH 24654414 – ALFORTVILLE US 1 / VILLENEUVE ABLON US 1 du 19/03/2023

Réclamation en date du 21/03/2023 du club de **VILLENEUVE ABLON US 1** sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **ALFORTVILLE US 1** au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation HORS PERIODE.

La commission pris connaissance de la réclamation confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1er ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles de Ligue et de Districts de la catégorie U12 à U18 le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à QUATRE dont 1 « hors période normale », sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles 7.5., 7.5.1 et 7.5.2 du RSG de la LPIFF.

Considérant après vérification que le club de **ALFORTVILLE US 1** a fait figurer sur la feuille du match en rubrique, 2 joueurs titulaires de licences « mutations HORS PERIODE » 2022/2023 à savoir :

M. GUETTAF Yacine MN 08/11/2022

M. KHATTABI Selim MH 11/10/2022

Considérant que le club de **ALFORTVILLE US 1** a fait figurer plus de 1 joueur « mutation hors période normale » ***et est donc en infraction avec l'article 160 du R.S.G. de la F.F.F., La commission dit la réserve fondée et donne MATCH PERDU par pénalité (-1 point : 0 but) au club de ALFORTVILLE US 1 et maintien du résultat acquis sur le terrain au club de VILLENEUVE ABLON US 1.***

Débit : **ALFORTVILLE US 1** 50 euros

Crédit : **VILLENEUVE ABLON US 1** 43,50 euros

SENIORS

SENIORS – D1 - MATCH 25041228 – VITRY ES 1 / THIAIS FC 1 du 19/03/2023

Demande d'évocation du club de **VITRY ES 1** par extranet en date du 14/04/2023 quant à l'inscription sur la FMI du joueur **M. DIENE Mouhamadou** du club de **THIAIS FC 1** venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du certificat international de transfert (CIT).

Considérant que le club de **THIAIS FC 1** informé le **03/04/2023** de la demande d'évocation, a demandé par courriel un délai supplémentaire d'une semaine afin de fournir ses observations.

La commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation pour la dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort l'évocation RECEVABLE car rentrant effectivement dans le champ d'application d'une évocation.

La commission transmet une demande d'information à la FFF et ce, pour le joueur du club de THIAIS FC 1 à savoir : M. DIENE Mouhamadou

SENIORS – CDM -D1 - MATCH 25149419 – MAISONS ALFORT FC 5 / VILLIERS ES 5 du 12/03/2023

Demande d'évocation du club de **VILLIERS ES 5** par lettre du 07/04/2023 sur la participation et la qualification du joueur **HAMRI Nassim** du club de **MAISONS ALFORT FC 5** susceptible d'être suspendu. La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF. Jugeant en première instance.

Considérant que le club de **MAISONS ALFORT FC 5** informé le 11/04/2023 de la demande d'évocation, n'a pas formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier, dans les délais impartis,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 14/02/2023 de 4 matchs fermes de suspension dont l'automatique lors de la rencontre de championnat disputée le 05/02/2023 contre MOLDAVIE FC 1 avec l'équipe CDM - D1 du club de **MAISONS ALFORT FC 5**

Considérant que ladite sanction applicable à compter du 06/02/2023 a été publiée dans FOOT 2000 et n'a pas été contestée dans les délais légaux,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles, effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement,

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe **CDM – D1 de MAISONS ALFORT FC 5**

Considérant que le joueur n'a pas participé aux deux rencontres officielles du 12/02/2023 et 19/02/2023 mais a participé aux rencontres du 26/02/2023 et 05/03/2023 respectivement contre

MACCABI CRETEIL FC 6 et VILLIERS FRANCO PORTUGAIS 5, rencontres homologuées de droit au bout de 30 jours (art 21 du RSG du VDM) et n'a donc purgé sa sanction que partiellement.

Considérant que le joueur a participé à la rencontre en rubrique,

En conséquence, la commission dit que le joueur **HAMRI Nassim** du club de **MAISONS ALFORT FC 5** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique, puisqu'il était encore en état de suspension.

Décide match perdu par pénalité au club de **MAISONS ALFORT FC 5** (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au club de **VILLIERS ES 5** (3 points, 3 buts).

Débit : **MAISONS ALFORT FC 5** 50,00€

Crédit : **VILLIERS ES 5** 43,50€

De plus, *la commission inflige une amende de 50,00 euros au club de MAISONS ALFORT FC 5 pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et ce conformément à l'annexe financière, et suivant l'article 226.5 des RG de la FFF, inflige un match de suspension ferme à compter du 24/04/2023 au joueur HAMRI Nassim pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension. Il reste donc à ce joueur DEUX autres matchs à purger.*

SENIORS – D1 - MATCH 25041205 – CHOISY LE ROI AS 2 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 du 02/04/2023

Reprise du dossier,

Suite au courriel du club de **CHOISY LE ROI AS 2** quant à la participation et la qualification d'un joueur du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1** non licencié et se faisant passer pour le joueur **GBEUHI Gaël**,

Audition des personnes convoquées :

OFFICIELS :

M. PETER Hughes, Arbitre central

M. SIHL Nicolas, Arbitre assistant

AS CHOISY LE ROI :

M. AFONSO FERGE Damien, éducateur

CHEVILLY LARUE ELAN :

M. GBEUHI Gaël, joueur n°11

M. DINDAINE Thomas, joueur n°12

M. CAMARA Chikhouna, capitaine

M. BLANC Christophe, éducateur

Absence excusée de M. ABDELLI Oualid, Arbitre assistant 2.

A l'issue de l'audition, il s'avère que le contrôle des licences a bien été effectué avant la rencontre sans aucune observation ou réserve n'ait été portée à la connaissance des arbitres officiels.

Toutefois, **M. AFONSO FERGE Damien** éducateur du club de **CHOISY LE ROI AS 2** aurait été informé qu'il y avait une suspicion sur un joueur.

Avant le coup d'envoi, l'équipe de **CHEVILLY LARUE ELAN 1** a remplacé le joueur numéro 11 par M. DINDAINE Thomas (numéro 12) et le joueur numéro 11 prenant place sur le banc de touche.

Les arbitres ont indiqué que la modification serait effectuée à la mi-temps.

A la 14ème minute, l'entraîneur **de CHEVILLY LARUE ELAN 1** a accompagné son joueur malade numéro 11 au vestiaire ce qui a incité le responsable de **CHOISY LE ROI AS 2** de déposer une réserve auprès de l'Arbitre et lui demander de vérifier l'identité de celui qui s'en allait.

Aux dires du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1**, le joueur a répondu aux questions quant à son nom, prénom et date de naissance alors que les arbitres relatent que l'arbitre assistant 2 **M. ABDELLI** (absent excusé à la convocation) n'aurait pas eu de réponse quant à sa date de naissance.

Les personnes du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1** présentes à la convocation confirment que le joueur numéro 11 était bien **M. GBEUHI Gaël**.

En conséquence, dans le doute quant à la véracité des propos tenus,

La commission convoque pour sa réunion du 24/04/2023 à 19 heures

OFFICIEL :

M. ABDELLI Oualid, Arbitre assistant 2

AS CHOISY LE ROI :

M. AFONSO FERGE Damien, éducateur

CHEVILLY LARUE ELAN :

M. GBEUHI Gaël, joueur n°11

M. BLANC Christophe, éducateur

Toutes les personnes convoquées doivent être munies de leurs licences et pièces d'identité.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 17 Avril 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

FUTSAL D1

N°25165642 - VSG FUTSAL 2 / CNOUES 1 prévu du 14/04/2023

Courriel du Service des Sports de la Municipalité de Villeneuve Saint-Georges en date du 13/04/2023 informant de la fermeture exceptionnelle du gymnase Roland Garros le 14/04/2023 pour contrainte technique.

La commission reporte la rencontre au 21/04/2023. Prévenir l'équipe adverse

Possibilité de disputer les rencontres en Rappel ci-dessous avant la date indiquée avec accord des 2 clubs et de la commission :

25786745 - CITOYEN DU MONDE 1 / CHAMPIGNY CF 2 Coupe Val de Marne du 08/04/2023 Remis au 22/04/23

25165622 - CAL 94 FUTSAL 1 / VITRY CA 2 Futsal D1 du 25/03/2023 Remis au 22/04/23

25150432 - CHOISY LE ROI AS 1 / KB FUTSAL 3 Futsal D2 du 12/02/23 Remis au 23/04/23

25150429 - RUNGIS US 1 / VILLENEUVE ABLON US 1 Futsal D2 du 14/01/23 Remis au 25/04/23

Coupe du Val de Marne

½ Finales et Finale = 2 arbitres officiels et un délégué officiel à la charge des deux clubs.

½ de finale de la Coupe du Val de Marne Futsal du 02/05/2023 au 07/05/2023

1^{ère} Demi-Finale : B2M FUTSAL 1 – CITOYEN DU MONDE 1 ou CHAMPIGNY CF 2 le 06/05/2023

2^{ème} Demi-Finale : CAL 94 FUTSAL 1 – VITRY ASC 1 le 06/05/2023

RAPPEL : Priorité aux matchs de « Championnat » reportés (Ligue ou District) à ces dates.

CLUBS ENGAGES EN CRITERIUM JEUNES FUTSAL

Nous demandons aux clubs engagés qui n'ont pas pu faire de FMI pour leurs rencontres jouées d'envoyer les feuilles de matchs par mail à : futsalvaldemarne@gmail.com

Par ailleurs, nous vous rappelons de définir un référent FMI pour chaque catégorie.

ANNEXES

AMENDES

Club :	521869	ALFORTVILLE US						
Dossier :	20999286	du	19/04/2023	U18 D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	24655009	16/04/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			18/04/2023	18/04/2023		40,00€

Club :	533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER						
Dossier :	20972296	du	12/04/2023	Seniors D2 (94)/ Phase Unique	Poule B	24653130	16/04/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General			18/04/2023	18/04/2023		100,00€

Club :	546853	MACCABI CRETEIL F.C.						
Dossier :	20999253	du	19/04/2023	Cdm D1 (94)/ Phase Unique	Unique	25149447	16/04/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			18/04/2023	18/04/2023		40,00€

Club :	521870	SUCY F.C.						
Dossier :	20999297	du	19/04/2023	U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	25133087	16/04/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	95	2eme Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95	Amende : 2eme Forfait			18/04/2023	18/04/2023		40,00€

Club :	537133	TROPICAL A.C.						
Dossier :	20999249	du	19/04/2023	Seniors D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	25172280	09/04/2023	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	97	Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	97	Amende : Forfait General			18/04/2023	18/04/2023		100,00€

Total Général :	320,00€
-----------------	---------